

Réf: Dossier N° 035131

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « CHALLENGE TRANSIT EXPRESS »

Siège social Abidjan, Cocody, ANGRE,lot 36,ilot 04

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 31/08/2021 , et enregistrés au CEPICI le 31/08/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « CHALLENGE TRANSIT EXPRESS »

Objet : IMPORT EXPORT DE MARCHANDISES ET DIVERS

et pour la réalisation de l'objet social:

-l'acquisition,la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

-l'emprunt de toutes somme aupres de tous établissement financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

-la prise en location gerance de tous fond de commerces.

-la prise en partici^pation dans toutes sociétés existante ou devant etre créée.

et généralement toute opérations financières commerciales industrielles mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ANGRE,lot 36,ilot 04

Dirigeant(s) : M BAGATE LACINA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-04959 du 07/09/2021 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°24524/GTCA/RC/2021 du 07/09/2021

